

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION****SEANCE DU JEUDI 23 FEVRIER à 18H30**

<b>N°003/2023 – Subvention bons vacances 2022 pour l'association Pôle Pyramide</b>
--

Membres en exercice : <b>11</b> - Présents : <b>6</b> - Excusés avec Pouvoir : <b>3</b> - Excusés sans Pouvoir : <b>1</b> Absents : <b>1</b> - Votants : <b>9</b>
--

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE 23 FEVRIER**, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SAINT DENIS LES BOURG s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale **du 16 FEVRIER 2023**, sous la vice-présidence de **Monsieur Alain ROUSSEAU, Vice - Président**.

**ETAIENT PRESENTS**

Mesdames, Messieurs

Dominique BERGONSO, Evelyne DOUVRE, Claude GERBEL, Jean-Philippe MINIER, Michelle REYNIER et Alain ROUSSEAU

**ETAIENT EXCUSES AVEC POUVOIR**

Madame Habiba BENLAKRI (pouvoir donné à Evelyne DOUVRE)

Madame Marie-Françoise HEGOBURU (pouvoir donné à Alain ROUSSEAU)

Madame Isabelle MESSINA (pouvoir donné à Dominique BERGONSO)

**ETAIT EXCUSE SANS POUVOIR**

Monsieur Guillaume FAUVET

**ETAIT ABSENT**

Madame Aude JACQUET

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil d'Administration. **M. Jean-Philippe MINIER** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Le Vice-Président propose au Conseil d'Administration** le versement d'une subvention d'un montant de 7 716,84 euros à l'association Pôle Pyramide conformément à la convention validée par le Conseil d'Administration du CCAS en date du 31 mars 2022 (délibération n°11-2022) et encadrant les modalités de versement de l'aide bons vacances au Pôle Pyramide. Ce montant correspond à l'état des dépenses réelles pour l'année 2022.

**Vu** la convention - Convention pour le financement des activités périscolaires et extrascolaires - participation financière au titre des « Bons vacances » - délibération n°011-2022 du 31 mars 2022.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-260102124-20230223-003-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2023

Publication : 06/03/2023

Publication de l'acte sur le site internet de la commune le : \_\_\_\_\_ / mars 2023

**Le Conseil d'Administration ouï le Vice-Président et après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **DECIDE** de verser une subvention au Pôle Pyramide conformément aux modalités prévues par la convention visée ci-dessus d'un montant de 7 716,84 euros.
- **PRECISE** que cette dépense sera mandatée à l'article 65748 du budget 2023 du CCAS.
- **DONNE POUVOIR AU VICE-PRESIDENT** pour l'exécution de la présente délibération.

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES MEMES JOUR MOIS ET AN QUE CI-DESSUS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE**

Le Président du CCAS,  
**Guillaume FAUVET**



Le secrétaire de séance,  
**Jean-Philippe MINIER**

